

# Lettre d'information

## Décembre 2021

### SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

RECENSEMENT

FIBRE OPTIQUE

TRAVAUX

VIE PRATIQUE



Photo : chemin de randonnée bois de Kerello

Pensez à consulter le site internet de la commune !

<http://lanmerin.com>

## LE MOT DU MAIRE



Cet été, la crise sanitaire s'était mise en mode veille. Elle est à nouveau de retour. A nous tous de faire en sorte de passer un hiver dans de bonnes conditions en respectant les consignes que vous connaissez déjà tous, porter correctement les masques (sur la bouche et le nez), respecter les gestes barrières et les distanciations, aérer son logement, se laver régulièrement les mains, éviter les embrassades et poignées de mains, surtout en cette fin d'année.

2021 s'achève avec les festivités de Noël. Le repas du 11 novembre a pu être organisé à Lanmérin en suivant un protocole sanitaire très strict. Pour les personnes malades ou hospitalisées, une distribution de colis est prévue fin d'année. Pour cette année encore, nous espérons par ces petites attentions, apporter un peu de réconfort aux personnes seules et contribuer à cette magie de Noël.

L'équipe municipale n'a eu de cesse d'améliorer notre commune en menant de front divers travaux : portail de l'école, réfection de la toiture du presbytère, remplacement de la chaudière de la salle polyvalente, pose d'un défibrillateur à la mairie, installation d'un nouveau columbarium et cavurnes au cimetière, réfections de chaussées.

Un projet d'aménagement du cheminement piéton longeant la route départementale est en cours de réflexion avec le bureau d'étude de Lannion Trégor Communauté.

Le conseil municipal, le personnel communal, les enseignants se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Maire  
Jean-François SALIOU



## RECENSEMENT DE LA POPULATION

La campagne de recensement se déroulera entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

Afin d'éviter trop de contact, l'agent recenseur déposera directement dans les boîtes aux lettres les documents permettant de se faire recenser par internet. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser internet.

L'agent recenseur sera muni d'une carte professionnelle que vous pourrez lui demander en cas de doute. Seule Madame Odile LE HUEROU est habilitée pour déposer et récupérer les questionnaires.

En cas de problème pour remplir les questionnaires, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Le recensement est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent

## FIBRE OPTIQUE

Il reste encore quelques propriétés et bords de routes à élaguer. Les tirages de câbles devraient intervenir au cours du 1er trimestre 2022. Les abonnements devraient être possibles au cours du dernier trimestre 2022 (selon LTC).



Dès lors que les travaux seront réalisés votre logement sera raccordable à la fibre optique.

Etape 1 : Contactez le fournisseur d'accès internet de votre choix pour vérifier s'il propose des abonnements fibre à votre adresse.

Etape 2 : Au moment de la souscription de votre abonnement fibre auprès du fournisseur d'accès à Internet, celui-ci vous indiquera les modalités de l'intervention d'un technicien pour effectuer le raccordement de votre domicile depuis le réseau Mégalis situé à proximité.

Etape 3 : Assurez l'accès du technicien à votre logement et aux gaines techniques. Une continuité d'infrastructure mobilisable entre le boîtier et votre logement est impérative. Les travaux de mise à disposition d'infrastructure en partie privative ainsi que pour rejoindre l'infrastructure existante au droit de la parcelle sont à la charge du particulier.

Etape 4 : Le technicien réalisera le raccordement optique de votre logement à partir du boîtier de fibre optique correspondant à votre adresse

Etape 5 : Le technicien mettra en service vos équipements fibres.

Les coûts liés au raccordement et au tirage du câble jusqu'à votre logement se situent globalement entre 0 et 150 € sauf cas particuliers. Ces coûts peuvent être offerts selon la politique commerciale de l'opérateur.

## TRAVAUX

### MUR DE L'ÉGLISE

Le personnel de CASCI a procédé au jointoiment du mur d'enceinte nord de l'église fin novembre et à la coupe des hortensias et évacuation des déchets.

CASCI est un Centre d'Action Sociale, Culturelle et d'Insertion qui propose une mise en situation de travail et un accompagnement social et professionnel en ateliers et chantiers d'insertion favorisant l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes pouvant en être éloignées.



### REPLACEMENT CHAUDIERE SALLE POLYVALENTE/CANTINE

La chaudière a été remplacée cet été. Il s'agit d'une chaudière gaz à haute performance énergétique. Coût des travaux : 9 479 € HT subventionnés à 80 % (7 583 €) par le plan de relance pour l'investissement public.



## VOIRIE

Roudourou : Travaux de reprofilage, empierrement et mise en œuvre d'un bi couche

Coz Veret : travaux d'enrobé sur 700 ml

Reprise de la chaussée à Kertanguy et au Guével

## REPAS DU 11 NOVEMBRE

La messe a été célébrée à Lanmérin par l'Abbé Valentin KOUACOU MIAN suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des élus, des habitants de Lanmérin et Trézény, des portes drapeaux Monsieur Bernard LE COADOU de Lanmérin ainsi que Jean-Louis PRAT et Pierre BRUNO de Trézény. Le repas s'est déroulé dans de bonnes conditions. 79 repas ont été servis dont 39 pour Lanmérin.



## PROPRIETAIRES D'ANIMAUX

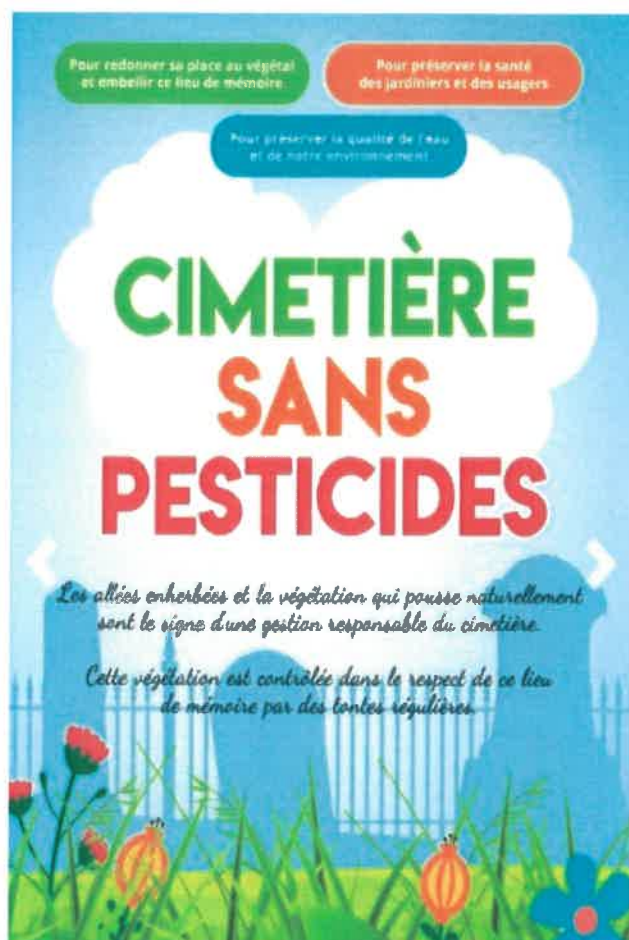
Stérilisation des chats : Des colonies de chats envahissent actuellement certains quartiers de la commune. Il est demandé aux propriétaires de chats de procéder à une stérilisation des animaux afin d'éviter cette prolifération.

La commune va procéder à une campagne de stérilisation des chats errants en 2022. Les chats seront capturés, identifiés, stérilisés et relâchés sur le lieu de capture. Vous serez prévenus des dates de piégeages afin de garder vos animaux chez vous. Cette campagne sera financée à 50 % par l'association 30 millions d'amis.

Divagation : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse ».

Bruits de voisinage : « Un animal ne doit pas créer des troubles anormaux au voisinage. Cela concerne, les nuisances sonores (article R 1336-5 du code de la santé publique) et tout autre élément qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme ».

## CIMETIERE



Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. C'est une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations. En revanche, les cimetières et les terrains de sport ne sont concernés par l'interdiction que s'ils font l'objet d'un usage de « promenade » ou d'espace vert avéré.

La Région Bretagne a décerné en 2021, le prix « zéro phyto » à la commune.

Il a été décidé de végétaliser l'ancien cimetière par enherbement en début d'année. L'employé communal sera assisté par le coordinateur environnement urbain de Lannion Trégor Communauté.

## **DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE**

La rentrée s'est déroulée le 1<sup>er</sup> septembre avec deux classes dans l'école. Une classe de CP avec 15 élèves et une classe de CE1-CE2 de 23 élèves.

Madame EVANO enseigne dans la classe de CP

Monsieur GUYOMARCH enseigne dans la classe de CE1-CE2 trois jours par semaine et est complété par Madame LE MEUR le lundi.

Plusieurs projets pédagogiques sont en cours dans l'école :

- Un aménagement bibliothèque avec une très belle dotation en livres de jeunesse. Cette dotation est subventionnée depuis 2 ans par la municipalité et l'académie de Rennes.
- Le parc informatique a été renouvelé. Subvention municipale et académique

Concernant l'année 2021-2022

- Une sortie scolaire a eu lieu le 21 octobre pour les CE1-CE2 à l'objetterie de Buhulien
- En octobre et novembre, les CE1-CE2 ont profité de dix séances de natation à la piscine de Tréguier.
- La classe de CP bénéficiera de 5 sorties au poney club du Rulan courant avril, l'association des parents d'élèves du RPI participe financièrement à la totalité du projet.
- La classe de CE1-CE2 poursuit son projet "jouer aux échecs" qui avait l'œuvre d'un financement participatif.
- Une sortie scolaire non définie sera programmée en fin d'année scolaire.
  
- 2022 est en une année d'élection présidentielle, les enfants auront une sensibilisation à la citoyenneté concernant "le vote".

Pour les parents n'ayant pas encore inscrits leurs enfants pour la rentrée de septembre 2022, vous pouvez d'ores et déjà contacter l'école maternelle de Langoat. 02-96-38-01-09

L'équipe pédagogique vous souhaite une belle année 2022.

## ÉLECTIONS EN 2022

A compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour cela, rendez-vous sur : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

### Comment ça marche ?



**Attention** : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

Pour pouvoir voter en 2022, il faudra être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Pour vérifier si vous êtes inscrit, rendez-vous sur « [demarches.interieur.gouv.fr](https://demarches.interieur.gouv.fr) » rubrique « élections » ou directement sur [service-public.fr](https://service-public.fr). Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit, ainsi que vos informations personnelles. Vous obtenez alors la confirmation de votre inscription dans cette commune ou tout simplement téléphonez ou passez à la mairie pour avoir confirmation.

#### Présidentielles

1<sup>er</sup> tour : 10 avril

2<sup>nd</sup> tour : 24 avril

#### Législatives

1<sup>er</sup> tour : 12 juin

2<sup>nd</sup> tour : 19 juin



## Nos joies, nos peines

Naissances : 5

Décès : 3

Pacs : 3

Thérèse et Marcel nous ont quitté cette année. Ils étaient des membres très actifs dans la commune. Ils ont tous deux assurés l'aide aux devoirs à l'école et étaient membres de l'Association de petite randonnée devenue Association Lan Art'Hist.

Deux personnes discrètes qui travaillaient dans l'ombre mais indispensables à la vie de la commune

Thérèse a fait un travail remarquable de recherches sur La Chapelle de la Salle.

Marcel a fait partager son goût pour la lecture aux enfants de l'école en assurant la bibliothèque durant des nombreuses années.



Deux belles personnes nous ont quitté. Un grand merci pour leur dévouement.

## Urbanisme

8 permis de construire

15 déclarations préalable de travaux

19 certificats d'urbanisme

Il est rappelé que tous les travaux d'extension ou de création de surface, ceux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, pose de fenêtres de toit, changement de matériaux pour les menuiseries par exemple), les clôtures, les murs, les abris de jardin sauf si < à 5 m<sup>2</sup>, la transformation d'un garage en pièce d'habitation, l'installation d'une caravane dans le jardin, **sont à déclarer en mairie.**



## Que faire au jardin en hiver ?

**La grisaille, l'humidité et la baisse de luminosité des mois d'hiver n'incitent pas vraiment à jardiner. C'est pourtant un moment crucial, qui permet de bien préparer son jardin pour le printemps.**

### 1. Nettoyez

- Commencez par nettoyer le sol de votre jardin en retirant, puis en éliminant fruits et feuilles qui le jonchent, afin d'éviter que des maladies n'y hivernent. Décrochez les fruits accrochés aux arbres, surtout s'ils sont pourris. Vidangez les canalisations d'arrosage, notamment celles qui sont enterrées, rentrez les tuyaux et désinfectez les tuteurs avant de les ranger. Au potager, arrachez définitivement vos plants de tomates et récoltez les derniers légumes d'automne, puis retournez le sol afin de lui permettre de respirer durant l'hiver.
- Supprimer les vivaces déflouées
- Arracher les tubercules frileux
- Conserver tels quels les graminées ornementales

### 2. Taillez et protégez

- Plantes à bulbes : Si l'hiver est assez doux, vous pouvez laisser les bulbes en pleine terre, en les recouvrant d'un paillage. Autrement, retirez-les du sol et laissez-les sécher au sec avant de les conserver à l'abri de la lumière, afin de les repiquer au printemps.
- Les aromatiques : Il est temps de tailler, bouturer ou diviser thym, menthe et autre ciboulette
- Plantes au feuillage décoratif, pas de précipitation. Flamboyant, empourpré, doré... les feuillages de certaines plantes vivaces illuminent le jardin en automne. Attendez l'arrivée de l'hiver pour les tailler.
- Rosiers : Lorsque l'on taille les rosiers, en cas de période de redoux, les arbustes, alors stimulés, émettent vite des pousses... Riches en eau, les jeunes rameaux sont sensibles au froid. Aussi, à l'exception des régions à climat doux, vous attendrez le début du printemps pour tailler les rosiers. En attendant la vraie taille, faire un petit nettoyage. Couper les fleurs fanées et sectionner les branches maigringres, malades ou bien celles qui encombreront le centre des arbustes. Ne pas hésiter à tailler une partie des branches trop longues : le vent les abîmerait en hiver.
- installer un voile d'hivernage sur les plants les plus fragiles
- préparer vos semis de printemps

### 3. Plantez

Choisissez un endroit ombragé pour installer framboisiers, groseilliers et cassissiers. C'est aussi le moment de mettre en terre les bulbes de printemps (tulipes, jacinthes, perce-neige ou crocus), avant que le sol ne devienne trop dur. Si vous avez envie d'un jardin hivernal fleuri, optez pour les plantes rustiques (pensées, violettes et bergénias), faites pour résister au froid. Au potager, c'est le moment de planter ail, oignon, échalote, choux et laitues d'hiver, mais aussi fèves et petits pois primeurs.



## Idées pour occuper les enfants durant les vacances

### Les toasts sapins de Noël

Une jolie forêt de sapins enneigés à grignoter. Cette recette pour enfants spéciale Noël est super simple à réaliser en famille pour le repas de Noël. A servir bien frais à l'apéritif ou en entrée !

Ingrédients :

- Du pain de mie
- Du fromage frais
- Des bâtonnets apéritifs (type Sticks)
- Des crudités : tomates, concombres...

Préparation : 15 mn

#### Préparation de la recette

- 1) Découpez chaque rond de pain de mie en triangle pour faire les sapins.
- 2) Plantez un bâtonnet dans chaque triangle pour faire le tronc du sapin.
- 3) Étalez du fromage frais sur les triangles (oui, parce qu'il neige sur la forêt de sapins).
- 4) Décorez les sapins de morceaux de tomate et/ou de concombre pour faire les décorations du sapin de Noël.



## Fabriquer son papier cadeau maison

Et si dans le cadeau, l'important c'était... le papier cadeau justement ? Soyez créatif, il vous faut juste comme matière première du papier Kraft et quelques peintures...

Le matériel

- Du papier Kraft en rouleau ou en feuilles.
- De la peinture blanche, dorée ou rouge, ou les couleurs que vous souhaitez
- Quelques pochoirs que vous pouvez fabriquer vous-même en évidant, dans un morceau de carton, une forme d'étoile, de feuille de houx, de sapin...
- Une éponge.

La version simple

- Positionnez sur le papier votre pochoir.
- A l'aide de l'éponge trempée dans la peinture, reproduisez la forme voulue plusieurs fois sur le papier.
- Laissez sécher.

La version un peu plus sophistiquée

- Sur la feuille de Kraft, peignez quelques bandes dorées. Laissez bien sécher.
- Réalisez vos formes, toujours en plaçant votre pochoir et à l'aide de l'éponge trempée dans la peinture, sur le doré ou pas, ou à cheval sur les deux pour jouer sur des effets de matière.



☎ **15**  
**SAMU**

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

☎ **17**  
**POLICE SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

☎ **18**  
**SAPEURS-POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

☎ **112**  
**NUMÉRO D'URGENCE EUROPEËN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

**LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE**

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

**114**

**NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES**

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

☎ **39 19**

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

☎ **119**

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

☎ **115**

**Numéro du SAMU Social**, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

☎ **116 000**

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

## Appels téléphoniques et courriels frauduleux : l'Administration vous alerte

Récemment, vous avez peut-être été destinataire d'un mail, dont l'objet est **une convocation judiciaire** vous accusant de proposer, partager, diffuser et échanger des supports à caractère pornographiques ou pédopornographiques et d'avoir commis des atteintes sexuelles sans violence sur mineurs. Ces courriels usurpent l'appellation de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la préfecture de Police de Paris et d'Europol.

**Attention : ce type de courriel est une arnaque.**

Les services du ministère de l'Intérieur n'envoient jamais de courriel pour procéder à des auditions. Les infractions mentionnées dans cette pseudo convocation ne font jamais l'objet de transaction. Leur traitement s'inscrit dans le cadre judiciaire sous contrôle d'un magistrat.

Si vous êtes destinataire de ce type de mail :

- Ne cédez pas à la panique ;
- Ne répondez jamais : vous confirmeriez que votre adresse est valide et que vous lisez ce type de message, entraînant d'autres sollicitations similaires ;
- Ne prenez jamais contact avec l'expéditeur, celui-ci cherchera à accroître la pression ;
- Ne payez pas ;
- Votre adresse email a sans doute été extraite suite à la consultation d'un site de e-commerce. Il est recommandé de changer votre mot de passe ;
- Ne cliquez sur aucun lien ou pièce jointe : vous pourriez être dirigé sur un site malveillant maquillé en site institutionnel, vous amenant à donner des informations personnelles ou à télécharger des documents contenant des logiciels malveillants ;
- Marquez ce courriel comme étant un courrier indésirable afin que les suivants puissent être filtrés par votre messagerie ;
- Conservez des éléments de preuve par des captures d'écran : note de menace, adresse mail de l'expéditeur, etc. ;
- Déposez un signalement sur [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr) afin qu'il soit pris en compte dans le cadre de l'enquête ouverte par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) ;
- Si vous avez donné suite : déposez plainte immédiatement auprès des services de Police ou de Gendarmerie.

\*\*\*\*\*

**Vous avez reçu un mail qui utilise le logo de *Service-Public.fr* et qui vous alerte sur une nouvelle version de la carte vitale ? Ce courriel vous invite à cliquer sur une page et à renseigner vos données personnelles pour obtenir votre nouvelle carte vitale ? Soyez vigilant, ces mails n'émanent pas de *Service-Public.fr* et il ne faut en aucun cas y donner suite.**

*Service-Public.fr* ne demande pas d'argent, n'en rembourse pas et ne cherche jamais à recueillir des coordonnées bancaires. *Service-Public.fr* peut néanmoins vous envoyer un mail (abonnement à des alertes, suivi d'une démarche...).

D'une manière générale, prenez garde lorsque vous recevez un mail vous invitant à remplir un formulaire afin de changer de carte vitale.

Que faire du message ?

Il ne faut pas répondre au mail ni cliquer sur le lien contenu dans le message mais détruire le message.

Si vous avez déjà répondu à un message frauduleux en donnant vos coordonnées bancaires, vous devez avant tout faire opposition auprès de votre banque.

Comment signaler ces mails frauduleux ?

Vous pouvez signaler ces tentatives de phishing :

- sur le site Phishing Initiative . Ce signalement permettra d'alimenter les bases de référence des principaux navigateurs pour bloquer l'accès à ces sites ;
- aux services de police sur le site internet signalement (Pharos ) ;
- à Info Escroqueries par téléphone au 0 805 805 817 numéro vert (appel gratuit depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

\*\*\*\*\*

Proposition de remboursement d'argent par téléphone ou courriels, **la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) met en garde contre les tentatives d'escroquerie** avec usurpation de l'identité. Soyez vigilant, ces mails n'émanent pas de la DGFiP et il ne faut en aucun cas y donner suite.

Les services de la Direction générale des Finances publiques ne demandent jamais de coordonnées bancaires ou d'informations personnelles par courriels ou téléphone.

En cas de doute sur l'origine des messages reçus, ne répondez pas aux courriels et détruisez-les immédiatement. Si vous avez déjà répondu à un message frauduleux en donnant vos coordonnées bancaires, vous devez avant tout faire opposition auprès de votre banque.

Pour tout renseignement ou pour signaler une tentative d'escroquerie :

- Par internet sur « [internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr) » ;
- Par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement : 0 805 805 817.

\*\*\*\*\*

## Démarchage à domicile

Comme toutes les fins d'année, les faux vendeurs de calendriers se présentent à votre domicile en se déclarant éboueurs ou pompiers. Quelques conseils pour redoubler de prudence face à ces démarcheurs.

Pour vous prémunir des faux vendeurs qui se réclament de divers organismes (Poste, pompiers, éboueurs, associations caritatives, mairie ou communauté d'agglomération...) et qui cherchent à vendre des calendriers qui n'ont aucun lien avec ces organismes, voici quelques règles simples :

- Ne pas laisser entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile ;
- Demander au vendeur sa carte professionnelle ;
- Vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur le calendrier ;
- Ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce genre de démarchage ;

- Signaler tout comportement suspect ou insistant en composant le 17 ou le 112.

**Attention :** Les démarcheurs n'ont pas le droit de vous demander une somme précise. Vous êtes libre de donner le montant qui vous convient.

**De manière générale, ne laissez jamais un inconnu entrer chez vous**